



# Communiqué de presse



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Srci, mars 2018



<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.occitanie.gouv.fr/>

page  
1/1

Toulouse, le  
28 juin 2019

## Développer l'éducation et les pratiques artistiques et culturelles dans l'enseignement agricole et les territoires ruraux : signature d'une convention entre la DRAAF et la DRAC

La DRAAF (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) ont signé le 12 juillet 2019 une convention triennale (2019-2022) qui vise à favoriser l'action culturelle dans les territoires ruraux. Cette convention vient renforcer le partenariat existant depuis 2002 entre les deux directions régionales, au niveau des actions d'éducation artistique et culturelle engagées auprès des publics des établissements d'enseignement agricole.

Elle décline au niveau régional la convention nationale « Alimentation, Agri-culture » signée par le ministère de l'Agriculture et le ministère de la Culture.

L'éducation socioculturelle est une spécificité de l'enseignement agricole. Elle offre des disciplines ouvertes aux débats actuels et dans lesquelles les élèves participent, créent, débattent au travers d'un projet social, territorial, artistique ou culturel. L'objectif : préparer les élèves à devenir les citoyens de demain.

Dans le cadre de cette convention, plusieurs projets développés en Occitanie autour de la danse contemporaine, des arts numériques et de la photographie ont déjà pu s'inscrire comme autant de dynamiques culturelles dans des territoires souvent éloignés des lieux de la création artistique, pour en promouvoir l'innovation et la créativité.

Cette démarche de partenariat s'appuie en particulier sur le réseau des enseignants d'éducation socio-culturels. Une rencontre régionale portée par le réseau, présentant l'ensemble de ces projets aux lycéens de l'enseignement agricole a eu lieu le 14 mai 2019 au LEGTA de Toulouse-Auzeville.

La convention dresse le cadre d'une coopération transversale dans tous les domaines relevant des compétences respectives de la DRAC et de la DRAAF. Dans un objectif de démocratisation et de développement d'un égal accès à l'art pour tous, elle a pour objectif, en lien avec les collectivités et les acteurs des territoires, d'élaborer une stratégie partagée de développement de l'action culturelle en milieu rural et péri-urbain.

Une attention particulière sera portée aux projets prenant en compte les enjeux de la création, de l'animation des territoires, de l'alimentation, des patrimoines matériel et immatériel, du numérique, et des formes et dispositifs innovants offrant un terrain d'expérimentation.

*La DRAAF et la DRAC se sont emparées de la plateforme Démarches-simplifiées.fr, créée par l'État, pour dématérialiser leur appel à projets 2020*

### Contacts Presse

DRAAF

Anne BERNACHON  
Chargée de communication

☎ 06.99.96.81.08  
☎ 05.61.10.61.12

DRAC

Véronique COTTENCEAU  
Chargée de communication

☎ 04 67 02 35 21  
Tony SIMONE

Chargé de communication

☎ 05 67 73 20 36

Préfecture

Élise LAFON

☎ 06.81.10.18.78  
☎ 05.34.45.36.17

Gaëtan DELAGNES

☎ 07.77.94.26.07  
☎ 05.34.45.34.77

1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

*Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de presse  
à l'adresse suivante :*

<https://twitter.com/PrefetOccitanie>

<http://www.occitanie.gouv.fr/>

page  
1/1